



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 57654

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fort développement de l'emploi précaire à la Réunion. En neuf ans (de 1990 à 1999), une forte création d'emplois a été enregistrée à la Réunion. Le nombre d'actifs occupés a ainsi augmenté de 19 % sur cette période. Trois mille personnes supplémentaires ont trouvé un emploi chaque année. Néanmoins, cette croissance de l'emploi a été accompagnée d'un fort développement de l'emploi précaire : CES, CIA, CEC, emplois-jeunes, apprentissage, contrats de qualification, intérim, stages, CDD. Le nombre de personnes en situation précaire a ainsi plus que doublé, passant de 16 300 en 1990 à 36 000 en 1999. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui dresser un bilan des actions qui ont été menées pour lutter contre l'emploi précaire dans le département de la Réunion.

Texte de la réponse

L'évolution de la situation de l'emploi et du chômage à la Réunion connaît la même tendance qu'en métropole. La création d'emploi liée à une croissance soutenue et à la politique volontariste du gouvernement a été particulièrement forte en 2000 et le chômage a connu une baisse très sensible. Pour le département de la Réunion, la baisse sur un an est de 3,1 % en moyenne, et la diminution du chômage de longue durée est nettement plus forte, puisqu'elle est de 9,4 % sur un an. Afin que la croissance bénéficie à tous, et notamment aux publics qui, du fait de leur ancienneté de chômage ou de leur moindre qualification, sont éloignés du marché du travail, des mesures pour l'emploi et l'insertion sont financées par le FEDOM. Pour 2001, 35 000 CES, 15 000 CIA, 7 500 CAE, 2 800 CEC, 3 000 emplois-jeunes et 1 700 primes à la création d'entreprise sont prévus. Par ailleurs, les contrats en alternance tels les contrats d'apprentissage ou les contrats de qualification permettent aux jeunes d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre homologué. Près de 4 000 contrats de cette nature ont été conclus à la Réunion en 2000. En 2001, les mesures nouvelles prises dans le cadre de la loi d'orientation interviendront, notamment le projet initiative jeune, l'allocation de retour à l'activité et le congé solidarité. Plus de 20 000 solutions nouvelles viendront aussi s'ajouter aux dispositifs existants.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57654

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 898

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5232